

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize le mardi douze avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Isabelle DUGUA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Date de convocation : 6 avril 2016

Date de publication : 14 avril 2016

Etaient présents :

Tableau de présence et pouvoirs

NOMS DES CONSEILLERS	PRESENT	ABSENT	DONNE POUVOIR A
Isabelle DUGUA	X		
Sylvia JOURDAN	X		
Max PHILIBERT	X		
Michel LE GLOANNEC	X		
Carmen POIREE	X		
Georges PROENCA	X		
Maurice SIBERT	X		
Robert BRENIER	X		
Josiane ANCHISI	X		
Annie VIALLET		X	
Hélène COURBIERE	X		
Bernadette VAUSSANVIN		X	Josiane ANCHISI
Stéphane LAPIERRE		X	Michel LE GLOANNEC
Florent COTE		X	Robert BRENIER
Adeline CLOT	X		
Patrick POEYLAUT	X		
Carol GIRODET	X		
Estelle DELAUNE		X	
Christelle COLAS		X	

Madame Sylvia JOURDAN est nommée secrétaire de séance

Madame Catherine BOSC est nommée auxiliaire de séance

POUVOIRS : 3

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Signature des délibérations

N° 2016 - 26 – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE ET DES ESPACES PERISCOLAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et 5,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du 10 février 2016 validant la phase d'étude d'avant-projet sommaire (APS) du MOE avec un coût prévisionnel des travaux s'élevant à **1 956 223 € H.T.**,

Elle rappelle que les études d'avant-projet définitif (APD) ont pour objet :

- De déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme ;
- D'arrêter en plans, coupes et façades les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect ;
- De définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques ;
- D'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots séparés ;
- De permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme ;

Elle indique que les études de conception d'Avant-Projet Définitif (APD) ont été menées en étroite collaboration avec la maîtrise d'œuvre et ont permis de répondre aux besoins décrits dans le programme initial du projet.

Madame le Maire présente donc au conseil municipal **l'Avant-projet détaillé (APD)** pour la construction de l'école maternelle et des espaces périscolaires élaboré par le cabinet Brenas – Doucerain dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre signé le 25 novembre 2015.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a rendu son dossier APD avec un coût prévisionnel des travaux évalué à **2 008 723,20 € H.T.** soit **2 410 468,20 € T.T.C** (options non comprises).

Madame le Maire propose deux options à la demande de la maîtrise d'ouvrage :

- Elargissement de l'auvent de l'entrée principale sur toute la largeur de l'école élémentaire : 9 700,00 € H.T soit **11 640,00 € T.T.C**
- Reprise du parvis existant rue nationale : 20 000,00 € H.T soit **24 000,00 € T.T.C**

Soit un coût prévisionnel des travaux avec options évalué à **2 038 423,20 € H. T** soit **2 446 108,20 € TTC.**

L'augmentation du montant prévisionnel des travaux est liée, d'une part, à la réalisation de prestations complémentaires souhaitées par la maîtrise d'ouvrage pour un montant de **38 400,00 € H.T** et, d'autre part, à des précisions apportées par la maîtrise d'œuvre dans le chiffrage de son projet pour un montant de **43 800,00 € H.T.**

Monsieur Maurice SIBERT s'interroge sur le bois qui risque de mal vieillir et demande s'il est bien adapté car en montagne, les constructions en bois verdissent. Il a été confirmé que le bois, adapté à ce genre de construction, deviendra gris avec le temps. Le démarrage des travaux est fixé à l'été 2016.

Madame Hélène GOUBIERE souhaite connaître la date d'installation de l'école provisoire située à « La Castillère ». L'appel d'offres est en cours. Lors du prochain conseil municipal, les élus devront acter les entreprises choisies et les travaux pourront alors être lancés.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la construction de l'école maternelle et des espaces périscolaires pour un coût prévisionnel des travaux avec options évalué à **2 038 423,20 € H.T soit 2 446 108,20 € T.T.C.**

- **ACTE** un complément d'honoraires de 2 000,00 euros H.T. pour le cabinet d'études BRENAS- DOUCERAIN concernant la modification faite par le maître d'ouvrage pour le parvis « côté rue nationale » et l'agrandissement de l'auvent.

N° 2016 - 27 – DEMANDE D'ATTRIBUTION DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DETR 2016 – CONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2015-65

Vu la délibération du 25 juin 2013 approuvant le programme de construction de l'école maternelle et des locaux de l'accueil de loisirs – restauration,

Vu la délibération du 12 novembre 2015 validant la maîtrise d'œuvre,

Madame le Maire soumet, après approbation de l'APD, une modification de la délibération N° 2015-65 du 12 novembre 2015 sollicitant la DETR 2016.

Le calendrier prévisionnel des travaux est :

- Démarrage des études : Novembre 2015
- Démarrage des travaux : Démolition/désamiantage maternelle à l'été 2016
- Démarrage de la construction : Octobre 2016

- Livraison et mise en service : Premier trimestre 2018

DETR (Etat)	Dossier 1 « école maternelle »	Montant dotation estimée
Montant Travaux	1 044 113,46 €HT	
Montant études de maîtrise d'œuvre	152 940,00 €HT	
Total (travaux + étude MOE)	1 197 053,46 €	
Montant dotation HT (20%)	Plafond 1 M€	200 000,00 €

Non éligible : (démolition/désamiantage, cour, VRD, école provisoire, mobilier)

Le plan de financement prévisionnel est basé sur la DETR 2016, la subvention du Département, la participation de la commune en autofinancement et en emprunt.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **MODIFIE** la délibération n° 2015-65 suite à l'approbation de l'avant-projet détaillé.
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'année 2016 concernant la construction de l'école maternelle.

N° 2016 - 28 – DEMANDE D'ATTRIBUTION DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DETR 2016 – ESPACES PERISCOLAIRES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2015-66

Vu la délibération du 25 juin 2013 approuvant le programme de construction de l'école maternelle et des locaux de l'accueil de loisirs – restauration,

Vu la délibération du 12 novembre 2015 validant la maîtrise d'œuvre,

Madame le Maire soumet, après approbation de l'APD, une modification de la délibération N° 2015-66 du 12 novembre 2015 sollicitant la DETR 2016.

Le calendrier prévisionnel des travaux est :

- Démarrage des études : Novembre 2015
- Démarrage des travaux : Démolition/désamiantage maternelle à l'été 2016
- Démarrage de la construction : Octobre 2016
- Livraison et mise en service : Premier trimestre 2018

DETR (Etat)	Dossier « Espaces périscolaires » (Restauration, bibliothèque, salle de repos, espace périscolaire réhabilité, préau, abris jeux cour et local déchets)	Montant dotation estimée
Montant Travaux	696 075,64 € H.T	
Montant études de maitrise d'œuvre	101 960 € H.T	
Total (travaux + étude MOE)	798 035,64 € H.T	159 607,13 €
Montant dotation HT (20%)	Plafond 1 M€	

Le plan de financement prévisionnel est basé sur la DETR 2016, la subvention Département, la participation de la commune en autofinancement et en emprunt.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **MODIFIE** la délibération n° 2015-65 suite à l'approbation de l'avant-projet détaillé.
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour l'année 2016 concernant les espaces scolaires.

**N° 2016 - 29 – FETE TRADITIONNELLE - FIXATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC - DROIT DE PLACE – 2016**

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Georges PROENCA, adjoint aux fêtes et cérémonies, Ce dernier informe que conformément à la régie de recettes en cours, les forains autorisés à participer à la fête traditionnelle de la St Louis devront s'acquitter de droits d'occupation du domaine public.

Il est ainsi proposé de fixer, à compter l'année 2016, les tarifs suivants :

Manèges	
Adultes	100 euros
Enfants	80 euros
Confiseries / casino	80 euros
Petits stands	40 euros

Le paiement de ces droits sera perçu avant l'ouverture de la vogue par le régisseur en place.

Il est donc demandé aux élus de se prononcer sur les tarifs d'occupation du domaine public relatifs à la fête traditionnelle de la St Louis.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** les tarifs d'occupation du domaine public relatifs à la fête traditionnelle de la St Louis tels que définis dans le tableau précité pour l'année 2016.

QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS:

- Entente enfance jeunesse – La commune de St Alban du Rhône s'est retirée du projet pour cette année pour raison budgétaire. Un courrier a été adressé à la CCPR pour avoir un soutien. les trois communes Saint Clair, Les Roches de Condrieu et Clonas sur Varèze continuent dans cette voie.
- Leader Price – Madame le Maire avance dans les démarches.
- Panneaux électroniques – ouverture des plis en cours – réunion commissions travaux à prévoir pour l'installation prochaine.

- Participation à une réflexion commune avec le parc du Pilat/Condrieu/la C.C.P.R. sur les déplacements doux et en direction de la gare de St Clair – Les Roches.
- Clos Pasteur – démarrage des travaux fin avril.
- Falaise – Chemin du But – Début des travaux en mai par la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.
- Madame GOURBIERE se questionne sur la zone bleue « rue nationale». Madame le Maire informe que la zone bleue sera, comme prévue, mise ne place Avenue de la Libération.
- Monsieur Robert BRENIER demande si un panneau « Stop » est prévu « Rue de la scie ». La commission travaux/sécurité étudiera cette demande.
- Jeudi 21 avril 2016 – Conseil municipal enfants et Association des résidents - chasse aux œufs à 15 h.
- Samedi 30 avril : Inauguration de la fresque avec Libre en Tête.
- Samedi 28 mai 2016 à 11 h 00 – Accueil des nouveaux arrivants.
- Samedi 25 juin 2016 – Kermesse sou des écoles
- Dimanche 12 juin 2016 – Marche de l'Europe organisée par le comité de jumelage.
- Samedi 11 juin 2016 – Forum des Associations sportives – SIGIS.
- Samedi 9 juillet 2016 – Cinéma plein air.

La séance du Conseil Municipal est levée à 20 h 34

Le Maire,
Madame Isabelle DUGUA